



Plusieurs CDD et prime de précarité

Par **toine_hxc**, le **10/04/2014** à **11:47**

Bonjour,

Je me permets de laisser un message ici car je me pose des questions.

Ma compagne était en CDD, puis renouvelé une fois. Ne souhaitant pas continuer pour se lancer en libéral, et son patron ne souhaitant pas non plus la garder, elles ont souhaité, d'un commun accord, de refaire un nouveau CDD de 2 mois en attendant l'embauche de quelqu'un pour la remplacer.

Outre le fait, que ce nouveau contrat soit plus ou moins légal (d'après ce que j'ai compris), mais ne souhaitant pas continuer en CDI, ce n'est pas ma compagne qui irait aux Prud'Hommes.

Par contre, dans ce cas là, doit-on demander la prime de précarité, le solde de tout compte etc... Suite au premier CDD ? Ou tout sera donné à la fin du nouveau contrat ?

En vous remerciant d'avance.

Par **Lag0**, le **10/04/2014** à **13:45**

Bonjour,

Pour quel motif sont les CDD ?

Par **toine_hxc**, le **10/04/2014** à **13:51**

On est dans l'optique de cdd successif et non d'un renouvellement.
Un premier CDD + renouvellement pour un poste
Puis un nouveau CDD (donc nouveau contrat) pour un autre poste.

Par **Lag0**, le **11/04/2014** à **07:54**

Cela ne répond pas à ma question, un CDD doit avoir un motif (accroissement temporaire d'activité, remplacement de salariés absents, etc.).
Selon le motif de recours au CDD, les règles diffèrent, d'où ma question.